



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 14 / 03 / 2024



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

### MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme GERVAIS Catherine

### MEMBRES VOTANTS

ELUS	Présent	Excusé	ELUS	Présent	Excusé
<b>Boz</b> : GIRAUD Alain		X	<b>SIVOS</b> : PESENTI Marie-Jeanne	X	
THEVENARD Nathalie	X				
PEDEUX Patrick	X				
<b>Ozan</b> :					
SERAFIN Valérie	X				
<b>Reyssouze</b> : PELUS Agnès	X				
LUSSIANA Christian	X				
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE	Présent	Excusé	DDEN	Présent	Excusé
<b>Directeur Boz</b> : MATHY Frédéric	X		<b>D.D.E.N Boz</b> : LOUBEJAC Marie-Claude	X	
MATHY Murielle	X		ROSSET Danièle		X
<b>Directrice Ozan</b> : GROSSIORD Alexandra	X		<b>D.D.E.N Ozan</b> : COULAS Pascal		X
LUSSIAUD Karine	X		LOUBEJAC Yves	X	
DUPAQUIER Philippe	X		<b>D.D.E.N Reysouze</b> : DEGAY Jean-Luc	X	
<b>Directrice Reysouze</b> : FOURNERET Florence	X		DUPASQUIER Claude	X	
RABUEL Valérie		X			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé	REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES	Présent	Excusé
AUCLAIR Camille	X		LEMARCHAND Aurélie		X
BALON Elodie	X		MINET Maëlle		X
CORGET Pauline	X		PACORET Leslie	X	
DELISLE DE BAIZE Angélique	X		PAQUELET Sandra		X
DOR Adeline	X		PEYROT Dominique		X
JANNEQUIN Billy	X		ROUXEL Laetitia	X	
GAMBIN Amandine	X		SENER Mylène		X
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé	PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé
<b>ATSEM</b> Florence Borjon-Piron,	X		<b>ATSEM</b> Nadine Boyat.	X	
<b>ATSEM</b> Anne Fossard,	X				

### ORDRE DU JOUR ARRETE :

-La non-utilisation de la 3ème classe à l'école de REYSSOUZE suite à la fermeture.

-Bilan des activités pédagogiques du RPI BOR menées depuis la rentrée.

-Point sur les effectifs et répartitions actuels.

-Organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027.

-Programme PHARE Education Nationale : la lutte contre le harcèlement sur le temps scolaire mais aussi sur le temps périscolaire.

-Questions diverses :

questions de parents : 2 questions concernant la cantine.

de la part de l'équipe enseignante : retour sur le Conseil d'école précédent :

\* Cantine : Formation des personnels au PPMS - Exercices sécurité incendie (évacuation) - Exercices de confinement (risques majeurs) - Exercice intrusion fait pendant la pause.

\* Mise en œuvre d'une matinée/soirée parents avec l'intervention de l'infirmière scolaire, d'une psychologue et/ou orthophoniste, de la maison des familles... sur la problématique des écrans, des troubles du langage, de l'attention.

Début de séance : 18h30

## **1. La non-utilisation de la 3ème classe à l'école de Reyssouze suite à la fermeture.**

Mme Fourneret, Directrice de l'école de Reyssouze, expose les démarches entreprises depuis le dernier conseil d'école. Les DDEN affiliés à l'école de Reyssouze, M Degay et Mme Dupasquier, ont rencontré la directrice de l'école puis les élus de la commune de Reyssouze à ce sujet. Suite aux deux visites et aux contraintes évoquées par la mairie (chauffage et nettoyage de la salle) les DDEN estiment que les deux points de vue se comprennent.

Mme Fourneret rappelle que le chauffage fonctionne de toute façon dans la classe qui est fermée et que les heures de nettoyage n'ont pas été diminuées depuis l'an dernier.

A propos du ménage, Mme Pesenti explique que Mélia Guy, agent d'entretien à la maternelle, ne pouvait pas s'occuper des trois classes avec les heures prévues l'année dernière. En conséquence, il aurait fallu ajouter du temps de ménage.

En ce qui concerne le chauffage, Mme Pelus fait remarquer qu'il a été changé cette année et qu'elle aurait aimé être au courant rapidement des dysfonctionnements (il fait trop chaud dans les nouvelles classes et il est nécessaire d'ouvrir les fenêtres pour aérer).

Le personnel de l'école rappelle que ce problème de thermostat non réglable perdure depuis des années, que le problème est signalé tous les ans (y compris cette année). De plus, la directrice aimerait être avertie lors des passages de professionnels (réglage chauffage, changement de volets, réparation plafond salle de motricité) afin de pouvoir en effet faire des retours mais également protéger le matériel des élèves qui est poussiéreux au retour des vacances.

M Lussiana, 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Reyssouze, regrette que le sujet de l'ouverture de la troisième salle de classe n'ait pas été abordé lors de la réunion concernant la pose du portail extérieur. Il estime également que les locaux sont assez vastes pour accueillir tous les élèves et que les salles peuvent être utilisées au cours de la journée tantôt en salle de sieste, tantôt en salle de cours.

Cette proposition ne satisfait pas l'équipe enseignante. En effet cela nécessite de bouger régulièrement le matériel (tables, chaises, tableau sur roues). Il est également rappelé que plusieurs élèves ont des besoins particuliers et que le fait d'avoir une salle disponible en plus permettrait d'optimiser les apprentissages.

Mme Lussiaud demande si la salle de classe peut rester ouverte (sans être utilisée) afin qu'elle puisse avoir accès au matériel. Mme Pelus entend cette demande et un arrangement pourra être trouvé. L'équipe prend acte de la décision des élus de la mairie de Reyssouze.

M Lussiana évoque également utilisation du patio qu'il n'estime pas optimale. Il regrette que l'entretien ne soit pas plus assidu et régulier. L'employé communal passe trop de temps en fin et début d'année scolaire à retourner la terre. Les parents sont sollicités et pensent pouvoir participer aux travaux de désherbage.

Les élus en profitent pour présenter le projet de sécurisation des locaux par l'installation d'un grillage et d'un portail devant l'école maternelle.

M Lussiana doit quitter le conseil d'école.

## **2. Bilan des activités pédagogiques du RPI BOR menées depuis la rentrée.**

Les membres du conseil d'école ont eu le descriptif des projets pédagogiques menés jusqu'à maintenant dans les trois communes. Les parents apprécient le fait que les projets soient nombreux et variés.

Liste des projets en annexe.

### 3. Point sur les effectifs et répartitions actuels.

Les documents ont été transmis en amont aux membres du conseil d'école.

Suite à quelques récentes modifications les effectifs sont les suivants :

Sur le site de Reyssouze :

- Classe de Valérie RABUEL : 19 PS + 1EV / 5 MS

- Classe de Florence FOURNERET : 10 MS / 13 GS

TOTAL : 47 + 1 EV

Sur le site d'Ozan :

Classe de Karine LUSSIAUD : 6 GS + 17 CP

Classe de Alexandra GROSSIORD : 11 CP + 1 EV / 10 CE1

Classe de Philippe DUPAQUIER : 13 CE1 + 1 EV / 9 CE2

TOTAL : 66 + 2 EV

Sur le site de Boz :

Classe de Murielle MATHY : 15 CM1 + 3 EV / 6 CE2

Classe de Frédéric MATHY : 19 CM2

TOTAL : 40 + 3 EV

Soit, TOTAL RPI 153 + 6 EV

Mme Grossiord, directrice d'Ozan et présidente du Conseil, présente les mesures anticipatives prises pour l'année 2024 – 2025.

Suite à la fermeture, il y aura nécessairement pour la rentrée prochaine, des partages de sections :

-entre OZAN et BOZ : il y aurait des CE2 à BOZ.

-entre REYSSOUZE et OZAN : la situation est plus complexe.

En effet tout dépendra du nombre d'élèves inscrits en petite section.

Si nous avons l'année prochaine, une classe de GS/CP avec davantage d'élèves en GS qu'en CP, Madame LUSSIAUD souhaiterait pouvoir réintégrer la 3ème classe de REYSSOUZE.

Cette marge de latitude avait été actée dans le CR du CE du 26 mars 2023 publié sur le blog du RPI et transmis par mail à Madame GERVAIS, IEN de BAGE.

Concernant les démarches à suivre, Mme Grossiord s'est renseignée auprès du SE-UNSA01, un des syndicats d'enseignants.

Sur l'arrêté d'affectation de Madame LUSSIAUD, il est bien précisé qu'elle est affiliée à l'école d'OZAN. Toutefois, des arrangements peuvent être trouvés en interne. Par contre, pour le moindre souci, c'est l'arrêté d'affectation qui fait foi.

Le syndicat a également rajouté qu'il serait judicieux de prévenir l'Inspection Académique en cas de modification et de voir s'il est possible de le faire avant d'entreprendre un déménagement.

Mme Pesenti annonce que 21 élèves étaient initialement attendus en petite section. Cependant, trois familles ont quitté le RPI et une autre a emménagé. Cela ferait une section de 19 élèves de petite section au maximum pour l'instant. A ce jour, 8 élèves se sont inscrits auprès du SIVOS.

Le SIVOS a refusé une dérogation pour un élève que les parents souhaitent scolariser dans une autre commune.

Pour rappel, les inscriptions des élèves de petite section se feront à la maternelle de Reyssouze les 8 et 9 avril à partir de 16h30 et sur rendez-vous demandé par mail ([ce.0010322v@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010322v@ac-lyon.fr)).

#### **4. Organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027.**

L'équipe enseignante a reçu un courrier de Madame REMER, Inspectrice d'Académie de l'Ain, concernant l'organisation du temps scolaire.

Concrètement, l'Institution demande à l'ensemble des membres du CE de voter soit pour le renouvellement de l'école à 4 jours, soit pour un passage de l'école à 4,5 jours, et ce pour la période 2024-2027.

Ci-dessous la procédure à suivre :

▷ **Proposition de reconduction, pour la période 2024-2027, de l'organisation du temps scolaire actuelle**

Il convient :

- pour la mairie : d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal cette proposition de reconduction, et de retourner l'annexe 1-a à l'IEN de circonscription et à la DSDEN – Division de l'organisation scolaire ([ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr)) avant le 15 avril 2024.
- pour l'école : d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil d'école cette proposition de reconduction, et de retourner l'annexe 1-b et le PV du conseil d'école à l'IEN de circonscription ainsi qu'à la DSDEN – Division de l'organisation scolaire ([ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr)) avant le 15 avril 2024.

Les écoles du RPI comme le SIVOS, auront à compléter un document et à le renvoyer avant le 24 avril, date limite de l'envoi auprès de la DSDEN01.

Pour RAPPEL : les enseignants, les élus, les DDEN, les parents délégués ont le droit de vote. Par contre, concernant les parents, seuls 7 parents peuvent voter.

Un vote est donc proposé pour reconduire ou non le choix de la semaine à 4 jours.

Soumis au vote ( pour une reconduction de l'école à 4 jours ) :

**Vote : votes « Pour » : 21**

**votes « Contre » : 0**

**abstentions : 1**

#### **Avis du Conseil d'Ecole :**

Suite au vote, le conseil d'école choisit la reconduction du temps scolaire actuel soit une semaine de 4 jours. Il est décidé que les documents relatifs à l'organisation du temps scolaire (CR du conseil d'école, décisions du conseil municipal de chaque commune, fiche école du RPI BOR) seront récupérés et envoyés à l'Inspection Académique par le SIVOS.

## **5. Programme PHARE Education Nationale : la lutte contre le harcèlement sur le temps scolaire mais aussi sur le temps périscolaire.**

Mme Grossiord présente le travail mené à Ozan. Elle rappelle que le programme de lutte contre le harcèlement à l'école est une priorité nationale et que les directeurs ont eu une formation concernant cette thématique.

En pièce jointe, les membres du conseil d'école ont reçu un modèle de la grille créée par Mme Grossiord pour l'école d'OZAN (en annexe). C'est un exemple de grille concernant le temps de classe et le temps de récréation avec en parallèle une grille d'évaluation pour outiller les cantinières.

L'idée est d'être le plus objectif, le plus factuel possible : date/faits observables/ et ce, sur une semaine d'observation.

Ainsi, on part sur une base plus solide. Tous les actes ou réactions sont consignés.

Elle informe également qu'il existe à Mâcon une association qui s'appelle Chagrin d'école.

Cette association a pour objectif de donner aux enfants mais aussi aux adultes victimes de harcèlement des outils pour renverser la tendance et se défendre en utilisant la communication. Les retours des familles sont positifs.

Mme Grossiord insiste bien sur un point : en aucun cas, elle ne fait la promotion de cette association. Elle ne fait que transmettre une information de proximité.

Mme Sérafin, conseillère municipale à Ozan recommande de rester prudent car les méthodes peuvent ne pas convenir à certains enfants.

## **6. Questions diverses**

### **Parents d'élèves**

Mme Rouxel, représentante des parents d'élève, prend la parole pour rapporter des questions de parents concernant la cantine.

M Mathy rappelle que ces questions auraient pu être traitées avant le conseil si elles avaient été remontées au bon interlocuteur. Il conseille de ne pas attendre le conseil d'école lorsqu'une autre démarche est possible.

La première question concerne les élèves de Boz qui se plaignent de ne pas avoir assez en quantité, les portions supplémentaires ne suffisant pas pour certains plats. Ils parlent aussi de pain rassis.

Mme Rouxel explique qu'elle a en effet rencontré les cantinières en amont et qu'elles confirment que le pain est plutôt sec. Mme Rouxel n'a pas pu avoir d'échange avec le SIVOS avant le conseil d'école.

Mme Pesenti explique donc que le pain ne peut pas être du jour car il est livré dans la nuit en même temps que les repas (RPC fournit les repas et le pain). Il s'agit de pain en flûtes, coupé juste avant d'être servi.

En accord avec RPC, il sera tenté d'utiliser des baguettes plutôt que des flûtes en espérant que le pain soit moins sec. Il est précisé que le pain est du pain de boulanger et non du pain industriel.

Pour rappel, il n'y a pas eu de remarque concernant ce sujet à Ozan et à Reyssouze et il est constaté que les enfants dévorent celui-ci.

Mme Thévenard, conseillère à Boz travaillant chez RPC, explique que le pain est commandé dans des boulangeries à Oullins.

Certains membres du conseil se questionnent sur la raison du choix d'une boulangerie si éloignée du RPI. Tout d'abord, certains enfants n'aiment pas le pain industriel et s'approvisionner dans les boulangeries locales serait trop cher (prix du pain mais également du déplacement pour aller le chercher). Cela impliquerait une augmentation du prix des repas.

Concernant les quantités, on constate qu'elles ne sont pas suffisantes surtout lorsqu'il y a des féculents au menu.

Mme Pesenti rappelle que ce sont des diététiciens qui élaborent les menus et le grammage des portions. Il y a parfois plus que nécessaire et Mme Thévenard explique que pour le conditionnement de certains plats il y a plus de portions livrées que de repas commandés (par exemple pour 30 élèves RPC livrera 2 barquettes de 16 repas soit 32 repas).

Pour rappel, le grammage prévu par RPC est différent selon que les élèves sont en maternelle ou en élémentaire. Dans le cas d'un RPI, c'est le grammage élémentaire qui est utilisé.

Il serait intéressant de demander aux cantinières de faire un constat sur 15 jours des quantités restantes ou manquantes. Cela permettrait de se rendre compte des disparités en fonction des plats proposés.

Pour ce qui est des fruits, le stockage est un problème et peut impliquer de la perte et donc des diminutions de portions. Cependant, un pourcentage de fruits et de légumes crus est imposé.

Mme Thévenard ajoute qu'il faut penser au budget.

Mme Pacoret, représentante de parents d'élèves, demande s'il serait possible de rendre le temps de cantine plus attractif (variété des menus, lecture du menu par les cantinières). Les menus sont déjà affichés et les cantinières nomment ce qu'elles donnent aux enfants.

L'autre demande des parents d'élèves concerne le cas des enfants qui ont des allergies alimentaires, signalées sur la fiche d'inscription.

Quand les repas servis contiennent les allergènes à proscrire, aucun autre plat n'est proposé. Les parents paient pourtant le repas alors que leur enfant ne mange pas.

Mme Pesenti précise que RPC ne propose pas de repas de substitution car cela serait trop lourd à gérer étant donné la quantité de repas servis. Mme Pesenti explique qu'il n'y a pas d'option individuelle mais qu'il peut être proposé des plats sans porc ou sans viande. Les parents peuvent consulter les menus avec la liste des allergènes et choisir de ne pas inscrire l'enfant à la cantine ce jour-là. Ils ont également la possibilité de fournir à l'enfant un plat personnel. Lorsqu'un élève a un PAI très lourd, le SIVOS peut voter une adaptation du tarif de cantine qui correspond uniquement à la surveillance (les parents fournissent alors le repas complet chaque jour). Mme Thévenard rappelle que la cantine est un service et non une obligation, qu'il s'agit de restauration collective avec toutes les contraintes qui s'imposent. Le prix du repas correspond au nombre réel de repas consommés avec possibilité de désinscription jusqu'à 11h la veille. Les parents confirment que cette souplesse est appréciable.

### **De la part de l'équipe enseignante : retour sur le Conseil d'école précédent**

\* Cantine : Formation des personnels au PPMS - Exercices sécurité incendie (évacuation) - Exercices de confinement (risques majeurs) - Exercice intrusion fait pendant la pause.

Mme Pesenti confirme qu'il y aura formation des responsables de cantine avec la présence d'un formateur et la remise de livrets rappelant les gestes de premiers secours. Cette formation aura lieu dès le retour de la responsable de cantine à Ozan, Mme Brigitte Fremiot, actuellement en arrêt de travail.

L'exercice d'évacuation incendie à la cantine de Boz a été très intéressant et a permis de revenir sur quelques points à améliorer (fonctionnement de l'alarme par exemple). M Mathy demande à ce que ce soit fait tous les ans afin d'envisager divers scénarios.

\*Mise en œuvre d'une matinée/soirée parents avec l'intervention de l'infirmière scolaire, d'une psychologue et/ou orthophoniste, de la maison des familles... sur la problématique des écrans, des troubles du langage, de l'attention.

L'équipe n'a pas encore trouvé le temps de se rencontrer à ce propos mais les directeurs seront en journée de décharge commune le 29 mars et pourront aborder le sujet.

M Mathy demande si le Conseil d'Ecole est favorable et si certains membres ont des préférences pour la date (un soir, un samedi matin). Aucune préférence ne se dégage. Il propose également de réunir un groupe de travail composé d'élus, de parents et d'enseignants pour réfléchir et mettre en place une proposition qui serait présentée lors du conseil d'école du mois de juin pour un événement à prévoir sur l'année 2024 - 2025.

Pour l'instant, les volontaires sont Mme Dor, Mme Balon et Mme Rouxel, représentantes de parents d'élèves.

Heure de fin : 20 h

Procès-verbal établi le 29 / 03 / 24

La présidente,  
Alexandra Grossiord, Directrice Ozan,  
pour les directeurs du RPI  
Signature

La secrétaire,  
Florence Fourneret, directrice Reyssouze  
Signature

Annexes :

Bilan des activités pédagogiques menées sur le RPI depuis la rentrée

Document PHARE école Ozan « Situation de harcèlement cantine »

Document PHARE école Ozan « Situation de harcèlement école »